

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE RELATIVES AUX APPLICATIONS PROGAP web EN MODE SaaS

- Droits d'Usage Mensuel des applications
- Prestations d'hébergement des applications et des données client
- Prestations d'accompagnement (analyse, paramétrage, développement, formation, assistance)

au 01 Janvier 2025

Réf : MC3i CGV\_Applications\_PROGAPweb\_SaaS\_2025\_G

### SOMMAIRE

<b>ARTICLE 01 : PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
1.1. IDENTIFICATION DU PRESTATAIRE .....	3
1.2. L'OFFRE .....	3
1.3. OBJET .....	3
1.4. DEFINITIONS .....	3
<b>ARTICLE 02 : ACCEPTATION DU CONTRAT</b> .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 03 : ENTREE EN VIGUEUR - DUREE D'ENGAGEMENT DU SERVICE</b> .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 04 : PERIMETRE DU SERVICE ET MISE EN SERVICE</b> .....	<b>4</b>
4.1. PERIMETRE DU SERVICE .....	4
4.2. MISE EN SERVICE .....	4
<b>ARTICLE 05 : DROIT D'ACCES AU SERVICE – DROIT D'USAGE</b> .....	<b>5</b>
5.1. DROIT D'ACCES .....	5
5.1.1. <i>Droit d'Usage Mensuel (DUM) des Services (abonnement)</i> .....	5
5.1.2. <i>Utilisateur nommé</i> .....	5
5.2. HEBERGEMENT .....	5
5.3. HEBERGEMENT PRE-PRODUCTION .....	6
5.4. OPTION : HEBERGEMENT PAR LE CLIENT .....	6
5.5. ACCES AU SERVICE PAR LES FILIALES DU CLIENT .....	6
5.5.1. <i>Condition préalable</i> .....	6
5.5.2. <i>Respect des dispositions du Contrat par les Filiales</i> .....	6
<b>ARTICLE 06 : DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE</b> .....	<b>6</b>
<b>ARTICLE 07: MODALITES D'EXECUTION DU SERVICE</b> .....	<b>7</b>
7.1. FOURNITURE DU SERVICE .....	7
7.2. RESPONSABILITE DU CLIENT .....	7
7.3. EXCLUSIONS DU SERVICE .....	7
7.4. GARANTIE .....	7
7.5. POLITIQUE D'INDUSTRIALISATION DE M&C3i .....	7
7.6. MODIFICATION DU SERVICE .....	7
7.7. EVOLUTIONS .....	7
7.8. SERVICES EN LIGNE TIERS .....	8
<b>ARTICLE 08: DONNEES CLIENT</b> .....	<b>8</b>
8.1. DONNEES PERSONNELLES .....	8
8.2. LOCALISATION DES DONNEES CLIENT .....	8
8.3. NON UTILISATION DES DONNEES CLIENT .....	8
8.4. RESTITUTION DES DONNEES CLIENT .....	8
8.5. UTILISATION DES INFORMATIONS STATISTIQUES .....	8
<b>ARTICLE 09: SECURITE DU SERVICE</b> .....	<b>8</b>
9.1. GESTION DE LA SECURITE .....	8
9.2. SECURITE D'ACCES AUX LOCAUX .....	8
9.3. SECURITE DES SERVICES APPLICATIONS STANDARDS .....	9
9.4. SECURITE DES CONNEXIONS .....	9
9.5. SECURITE DES DONNEES CLIENT .....	9
9.6. LUTTE CONTRE LA FRAUDE .....	9

<b>10. MODALITES DE REGLEMENT</b> .....	<b>9</b>
10.1. MODALITES DE REGLEMENT .....	9
10.1.1. <i>Mise en Service</i> .....	9
10.1.2. <i>Service</i> .....	9
10.1.3. <i>Modes de paiement</i> .....	9
10.2. USAGE PROPRE AU CLIENT .....	9
10.3. DEFAUT DE PAIEMENT .....	9
10.4. GENERALITES .....	10
<b>11. COLLABORATION</b> .....	<b>10</b>
<b>12. RESPONSABILITE – ASSURANCE</b> .....	<b>10</b>
12.1. RESPONSABILITE .....	10
12.2. ASSURANCE .....	10
<b>13. RESILIATION – ABANDON</b> .....	<b>11</b>
13.1. RESILIATION DU CONTRAT PAR M&C3i .....	11
13.2. RESILIATION DU CONTRAT PAR LE CLIENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 7.6 « MODIFICATION DU SERVICE » .....	11
13.3. EFFET DE LA RESILIATION .....	11
13.4. ABANDON .....	11
<b>14. FORCE MAJEURE</b> .....	<b>11</b>
<b>15. CONFIDENTIALITE</b> .....	<b>11</b>
<b>16. SOUS-TRAITANCE</b> .....	<b>12</b>
<b>17. CESSION</b> .....	<b>12</b>
<b>18. REGLEMENTATION</b> .....	<b>12</b>
18.1. REGLEMENTATION SOCIALE .....	12
18.2. EXPORTATION .....	12
<b>ARTICLE 19 : PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT</b> .....	<b>12</b>
19.1. PRESTATIONS PROPOSEES .....	12
19.2. STAGES DE FORMATION INTRA-ENTREPRISE ET INTERENTREPRISES .....	13
19.3. FORMATIONS E. LEARNING .....	13
19.4. DEVELOPPEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	13
<b>20. DISPOSITIONS GENERALES</b> .....	<b>13</b>
20.1. INDEPENDANCE DES PARTIES .....	13
20.2. INTEGRALITE .....	13
20.3. MODIFICATIONS .....	13
20.4. TITRES .....	13
20.5. NULLITE .....	13
20.6. NON RENONCIATION .....	14
20.7. SAVOIR-FAIRE .....	14
20.8. NON DEBAUCHAGE .....	14
20.9. REFERENCE COMMERCIALE – DROIT DE CITER .....	14
20.10. CONTROLE DES COMPTABILITES INFORMATISEES .....	14
20.11. INFORMATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE .....	14
20.12. FRAIS .....	14
<b>ARTICLE 21 - DROIT APPLICABLE – LANGUE DU CONTRAT- DIFFERENDS</b> .....	<b>14</b>
<b>ARTICLE 22 : ELECTION DE DOMICILE - NOTIFICATIONS.</b> .....	<b>15</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>16</b>
ANNEXE N°01 : .....	16
POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DANS LE CADRE DU SERVICE SAAS .....	16
ANNEXE N°02 : .....	16
PROGAP WEB - ASPECTS TECHNIQUES ( HEBERGEMENT, TECHNOLOGIES UTILISEES, PRE-REQUIS) .....	16
ANNEXE N°03 : .....	16
PROGAP WEB - FONCTIONNALITES .....	16
ANNEXE N°04 : .....	16
PROGAP WEB - TARIFICATION .....	16

## **ARTICLE 01 : PREAMBULE**

### **1.1. Identification du Prestataire**

La Société **METHODES ET CONSTRUCTION 3i Sarl** ("**M&C 3i** ") dont le siège se trouve 23 rue Edgar QUINET - 92120 MONTRouGE (FRANCE), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 438 259 020 ci-après désignée par "**M&C 3i** " exerce depuis 2001, le conseil, le développement d'applications informatiques, la formation sur ses applications. Elle est spécialisée dans l'informatisation des Etudes de Prix et la Gestion des Chantiers pour les Entreprises du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics et de l'industrie.

### **1.2. L'offre**

M&C 3i commercialise des applications accessibles en ligne dont elle est propriétaire, ainsi que des applications conçues et développées par d'autres auteurs (Services SaaS).

Les services SaaS proposés par M&C3i sont des services standards destinés à satisfaire les besoins du plus grand nombre de clients.

Le CLIENT, désirant se doter d'outils informatiques, a souhaité pouvoir utiliser un service SaaS proposé par M&C3i pour l'exercice de son activité professionnelle.

M&C3i, dans le cadre de son devoir d'information et de conseil, a mis à la disposition du CLIENT une proposition commerciale et/ou de la documentation présentant le Service dont le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance.

Il appartient au CLIENT, notamment sur la base de ces informations, de s'assurer de l'adéquation du service à ses besoins et contraintes propres. A cette fin, le CLIENT peut, préalablement à l'acceptation du Contrat, demander à M&C3i toute information complémentaire et/ou assister à une démonstration supplémentaire du Service et/ou demander de tester le service dans le cadre d'une phase pilote/tests (modalités à définir en commun accord), à défaut de quoi, le CLIENT reconnaît avoir été suffisamment informé.

Tout cahier des charges ou document d'expression de besoins établi par le CLIENT ne sera en aucun cas pris en compte par M&C3i dans le cadre du contrat sauf validation expresse par M&C3i intervenue avant la signature des présentes pour figurer en annexe des présentes.

La fourniture par M&C3i d'adaptation des Services aux besoins exprimés par le CLIENT ne peut être effectuée par M&C3i que dans le cadre d'une prestation non-régie par les présentes conditions générales d'utilisation de Services SaaS.

Le CLIENT est informé que les prestations proposées par M&C3i sont nécessaires à la bonne utilisation du Service. Dès lors il appartient au CLIENT, eu égard à ses besoins, d'apprécier l'opportunité de recourir ou non à ces prestations.

### **1.3. Objet**

Les présentes ont pour objet de définir les termes et conditions selon lesquelles M&C3i s'engage à fournir au CLIENT le Service visé au Contrat.

### **1.4. Définitions**

Pour l'exécution des présentes, les termes et expressions identifiés par une majuscule ont la signification indiquée ci-après, qu'ils soient employés au singulier ou pluriel.

« CLIENT » : désigne l'entité signataire du Contrat de Service, personne morale ou physique.

« Contrat » : est composé du Bon de commande ou d'une Commande en ligne relatifs au droit et conditions d'usage des applications disponibles en mode SaaS et des présentes conditions générales.

« Date d'entrée en vigueur » : désigne la date d'entrée en vigueur du Contrat telle qu'indiquée à la page de signature du Bon de commande, sauf conditions particulières spécifiées sur le Bon de commande ou la Commande en ligne.

« Documentation » : désigne les informations mises à disposition par M&C3i et décrivant les fonctionnalités et modalités d'utilisation du Service, sous la forme d'une notice commerciale ou utilisateur accompagnant le Service et/ou d'une aide en ligne.

« Données CLIENT » : désigne les informations (dont les Données personnelles) dont le CLIENT est propriétaire et/ou responsable qu'il saisit, renseigne, transmet, collecte, conserve et/ou traite dans le cadre de l'exécution du Contrat.

« Données Personnelles » : désigne les données à caractère personnel que le CLIENT traite dans le cadre de l'exécution du Contrat, au sens de la directive 95/46/CE et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite Informatique et Libertés et, à compter du 25 mai 2018, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 7 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46CE (dit « RGPD »), cet ensemble réglementaire étant désigné ci-après « Règlement Applicable »

« Extranet client » : désigne le portail de Service web que M&C3i met à la disposition de sa clientèle accessible à l'adresse [www.mc3i.fr](http://www.mc3i.fr) ou toute autre adresse communiquée par M&C3i.

« Internet » ou « réseau Internet » : désigne un réseau mondial associant des ressources de télécommunication et des ordinateurs serveurs et clients, destiné à l'échange de messages électroniques, d'informations multimédias et de fichiers. Il fonctionne en utilisant un protocole commun qui permet l'acheminement de proche en proche de messages découpés en paquets indépendants.

« Mise à Jour » : désigne les améliorations apportées aux applications standards existantes accessibles au titre du Service et décidées unilatéralement par M&C3i, au regard des évolutions fonctionnelles et sous réserve que de telles évolutions ne rendent pas nécessaire la réécriture d'une partie substantielle des applications standards existantes. Les Mises à Jour comprennent également la correction éventuelle d'anomalies du Service par rapport à la Documentation.

« Mise en Service » : désigne l'activation du Service par M&C3i.

« Prérequis Techniques » : désigne la configuration du poste de travail, les navigateurs internet compatibles.

Se référer au document annexé : Annexe 2 : PROGAP web - Aspects techniques

« Prestation d'Accompagnement » : désigne les prestations de mise en œuvre du Service (analyse, paramétrage, formation, assistance, développement) proposées par M&C3i et souscrites par le CLIENT au titre des conditions générales des prestations d'accompagnement.

« Service » : désigne les applications standards délivrées en ligne ainsi que les Mises à Jour et le Support, facturés sous forme de souscription à un abonnement ou de relevés de consommation.  
Le Service est destiné à un usage professionnel.  
Le Service a été conçu et développé pour le marché français, il ne peut être recommandé en l'état que pour des entreprises françaises situées en France métropolitaine ou le cas échéant, pour des filiales d'entreprises françaises situées à l'étranger dont les besoins peuvent être satisfaits par ce Service.  
Dans les autres cas, le Service doit être apprécié au cas par cas par le CLIENT qui l'accepte sans réserve.

« Services en ligne tiers » : désigne des applications délivrées en ligne dont un tiers est l'auteur, l'éditeur et l'opérateur mais pour lequel M&C3i dispose des droits de distribution. Par conséquent ce Service en ligne tiers est soumis d'une part aux termes et conditions de leur auteur mis à disposition du CLIENT par M&C3i ou accessibles en ligne par le CLIENT selon les informations fournies par M&C3i.

« Support » : désigne l'assistance à l'utilisation du Service. Le Support ne pourra être assuré par M&C3i que dans la mesure où le CLIENT dispose des dispositifs techniques permettant la téléassistance.

« Utilisateur » : désigne, sous la responsabilité du CLIENT, toute personne physique habilitée par le CLIENT et/ou tout système logique ou physique pouvant avoir accès au Service, comme précisé plus avant dans « Droit d'accès ».  
Dans le cas d'une personne physique, elle est identifiée pour l'accès au Service par : Nom + Prénom + E.mail.

Toutes les marques citées dans les présentes conditions générales sont déposées par leurs propriétaires respectifs.

## **ARTICLE 02 : ACCEPTATION du CONTRAT**

Le CLIENT est réputé avoir pris connaissance du Contrat tel que défini à l'article « Définitions » et l'avoir dûment accepté sans réserve.  
Le Contrat est accepté sans réserve par le CLIENT lors de la signature du Bon de commande et/ou lors de la conclusion de la Commande en ligne faisant référence aux présentes conditions générales d'utilisation des Services SaaS et valant acceptation de l'ensemble du Contrat.

Toute modification des présentes conditions générales d'utilisation des services SaaS devra faire l'objet de conditions particulières dûment acceptées et signées par les deux Parties. A défaut, toute modification ou altération portée sur la partie pré imprimée du Contrat (Bon de commande, éléments commandés) est réputée nulle et non avenue.

Aux fins de l'acceptation à distance du Contrat, le CLIENT reconnaît et accepte que les télécopies revêtues de la signature d'un de ses représentants ou préposés, reçues par M&C3i, ont la valeur d'une preuve écrite et peuvent lui être valablement opposées par M&C3i. L'acceptation du Contrat par voie électronique a entre les Parties, la même valeur probante que l'accord sur support papier. Les registres informatisés et conservés dans les systèmes informatiques seront conservés dans des conditions raisonnables de sécurité et considérées comme les preuves de communications intervenues entre les Parties. L'archivage des documents contractuels est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

## **ARTICLE 03 : ENTREE EN VIGUEUR - DUREE d'ENGAGEMENT du Service**

Le Contrat entre en vigueur le jour de la Date d'entrée en vigueur telle que déterminée en page de signature du Bon de Commande sauf conditions particulières spécifiées sur le Bon de commande et restera en vigueur pour la Durée d'Engagement du Service.

### **. Application PROGAP web**

La Durée d'Engagement du Service est de UN (1) an, sauf stipulation contraire mentionnée sur le bon de commande.

Le Service est ensuite tacitement reconduit par période de UN (1) an.

La Partie qui déciderait de ne pas proroger le Service devra notifier cette décision à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant la fin de la période en cours afin que M&C3i puisse désabonner le CLIENT.

L'activation d'un Service optionnel complémentaire en cours d'exécution du Service ne modifiera pas la Durée du Service telle que précisée ci-dessus.

La configuration peut cependant être ajustée mensuellement par ajout ou suppression d'utilisateurs et de fonctions ou options.

### **. Applications tierces**

Suivant les Conditions Générales de Vente de leur éditeur.

A défaut, suivant les conditions appliquées à PROGAP web.

## **ARTICLE 04 : PERIMETRE DU SERVICE ET MISE EN SERVICE**

### **4.1. Périmètre du Service**

La liste des services des applications standards accessibles au titre du Service tel que commandé est celle précisée en partie « description de l'application » du Bon de commande ou dans la commande en ligne.

### **4.2. Mise en service**

La Mise en Service sera effective lors de la communication par M&C3i au CLIENT des premiers codes d'accès au Service.

## **ARTICLE 05 : DROIT D'ACCES AU SERVICE – DROIT D'USAGE**

### **5.1. Droit d'Accès**

Le droit d'accès au Service est constitué d'un Droit d'Usage Mensuel (DUM) des Services (abonnement).

#### **5.1.1. Droit d'Usage Mensuel (DUM) des Services (abonnement)**

Le Droit d'Usage Mensuel correspond à l'abonnement mensuel stipulé dans le Bon de Commande ou la Commande en ligne.

En contrepartie du paiement de cet abonnement, M&C3i concède au CLIENT un droit d'accès au Service limité aux Utilisateur nommés.

Le DUM comprend :

- **le droit d'usage de l'application** par utilisateur,

- **l'hébergement (H0 et H1) non mutualisé de l'application** sur 2 serveurs :

- un serveur application (Runtime)

- un serveur de Base de Données (BD).

En Option :

- Ajout possible d'un 3<sup>e</sup> serveur de base de données pour réplique de la BD en mode Leader/Follower.

- Ajout possible d'un 4<sup>e</sup> serveur de Runtime pour réplique de Runtime

Remarque :

Pour des configurations inférieures à 10 postes, les serveurs peuvent être partagés (mutualisés au niveau ressources) mais le CLIENT dispose de sa propre VM non mutualisée (cloisonnement)

- **la maintenance de l'application** : évolutions standards fonctionnelles et d'ergonomie unilatéralement décidées par M&C3i, de compatibilité de l'application avec la dernière version des principaux navigateurs (au 01/01/2024 : Google, Chrome, Microsoft Edge, Safari).

Remarque : la compatibilité avec Internet Explorer n'est pas garantie, Microsoft ne préconisant plus l'utilisation de son navigateur depuis 2019.

- **le support technique (Hotline)** pour les utilisateurs de l'application.

Il est limité aux questions techniques utilisateur sur le Service et pour une durée raisonnable, il ne doit en aucun cas se substituer à une formation de l'utilisateur sur le Service ou à du paramétrage qui nécessiteraient une occupation de l'équipe support au-delà du raisonnable.

Il est assuré :

- pendant les jours ouvrés : jour ouvré désigne un jour compris entre le lundi et le vendredi et qui n'est pas un jour férié en France Métropolitaine et sur les plages horaires : 9h-12h et 13h30-18h.

- en Français.

Toute extension sera soumise à l'acceptation de M&C3i et fera l'objet d'un avenant au contrat.

La facturation du DUM est périodique (Mensuelle) en fin de période ou au 1<sup>er</sup> jour du mois suivant pour la période mensuelle écoulée.

Le DUM est indexable annuellement au 1<sup>er</sup> janvier suivant l'index d'ingénierie Syntec (base de référence du tarif au 01/2023).

La tarification est établie sur un prix de référence qui est fonction de la configuration de l'application choisie :

- La ligne : Base, PRO ou PRO+

- Les options

- Le niveau d'hébergement : Standard ou Premium, les options

- Le profil utilisateur : contributeur (saisie) ou visiteur

Le tarif de la licence utilisateur est dégressif suivant le nombre d'utilisateurs.

Pour plus d'information, se référer à l'annexe 4 : PROGAP web : tarification.

#### **5.1.2. Utilisateur nommé**

Par Utilisateur nommé, on entend selon les Services et les modalités d'usage :

- Soit les Utilisateurs, personnes physiques, désignés par le CLIENT disposant d'un identifiant et d'un mot de passe personnel et pouvant accéder au service (Nom, Prénom, E.Mail).

- Et/ou soit les systèmes logiques ou physiques accédant et opérant des traitements avec le service (postes, devices mobiles, etc...).

### **5.2. Hébergement**

L'hébergement de l'application PROGAP web est constitué de :

. Un Hébergement (H0) : 1 serveur Application (Runtime)

: Hébergement dédié (non mutualisé) des applications standards,

. Un Hébergement (H1) : 1 serveur SGBD (BD)

: Hébergement dédié (non mutualisé) pour la Base de Données CLIENT,

En Option :

- Ajout possible d'un 3<sup>e</sup> serveur de BD pour réplique de la BD en mode Leader/Follower.

- Ajout possible d'un 4<sup>e</sup> serveur de Runtime pour réplique de Runtime

La facturation des hébergements H0 et H1 est incluse dans le DUM

Il pourra être complété éventuellement suivant les besoins et l'évolution de l'application de :

. Un Hébergement (H2) Archivage Docs

: Hébergement dédié pour les documents CLIENT nécessitant une forte volumétrie

. Un Hébergement (H3) Téléchargement Fichiers

: à l'usage (Unload, download) par le CLIENT.

La facturation des hébergements H2, H3 est périodique (Mensuelle ou Trimestrielle ou Annuelle) en début de période.

Pour l'hébergement H3 : une régularisation est effectuée sur la période suivante sur la base du volume réel téléchargé.

Au 01/01/2025, MC3i loue ses serveurs :

#### **. Serveurs Pre-Prod**

Chez Clever Cloud (Datacenters basés en France : Région Parisienne et Hauts de France).

Pour plus d'information se référer à l'annexe n°2 : PROGAP web - Aspects techniques (hébergement, technologies utilisées, prérequis).

#### **. Serveurs Production :**

Chez MICROSOFT Azure (Datacenters basés en France Métropolitaine).

Pour plus d'information se référer à l'annexe n°2 : PROGAP web - Aspects techniques (hébergement, technologies utilisées, prérequis).

En cas de changement d'hébergeur, M&C3i informera le CLIENT des nouvelles conditions d'hébergement proposées.

Le CLIENT aura alors la possibilité de poursuivre ou de résilier le service si les conditions d'hébergement sont techniquement régressives et suivant les conditions de l'article 13

### 5.3. Hébergement Pré-Production

Un hébergement supplémentaire de l'application PROGAP web en phase pré-production pourra être mis en place si le CLIENT le souhaite.

Une installation Pré-Production permet au CLIENT, avant la mise en production, de tester :

- les évolutions de l'application
- les interfaces développées entre PROGAP web et le SI du CLIENT
- les nouvelles fonctions et options

Cette installation nécessite :

. Un 2eme Hébergement (H0) : 1 serveur Application (Runtime)

. Un 2eme Hébergement (H1) : 1 serveur SGBD (BD)

Elle est proposée en Offre Standard dans la mesure où les données ne sont pas sensibles avec une configuration minimale de 3 utilisateurs.

### 5.4. Option : Hébergement Par le CLIENT

A compter du 01/01/2024, pour les clients qui le souhaitent et qui ont les compétences en gestion d'hébergement CLOUD et sur la technologie utilisée, MC3i propose l'option : hébergement par le Client.

Dans le cadre de cette option, MC3i apporte conseil sur le dimensionnement des serveurs, la mise en place et le suivi des mises à jour de l'application.

### 5.5. Accès au Service par les filiales du CLIENT

#### 5.5.1. Condition préalable

Une filiale du CLIENT ne sera autorisée à utiliser le Service que si le CLIENT détient le contrôle de cette filiale au sens de l'article L 233-3-I-1° du code du commerce (une filiale respectant cette condition ci-après désignée « Filiale »).

Si après la Date d'entrée en vigueur du Contrat, une Filiale ne remplit plus les conditions prévues au paragraphe ci-dessus, ladite Filiale perdra immédiatement (sauf stipulations particulières précisées sur le bon de commande) et automatiquement son droit d'accès au Service dans le cadre du présent Contrat.

Les Services pourront être fournis à cette filiale sous réserve de la signature d'un Contrat de Services SaaS avec M&C3i, qui prévoira notamment les conditions financières de fourniture des Services.

Dans le cas où l'entité signataire serait un GIE :

Les adhérents du GIE sont considérés comme des entités affiliées, sous la condition que ces entités affiliées, soient membres du GIE et tous soient détenus directement ou indirectement par une même entité à partir de 50% de prise de participation de son capital.

#### 5.5.2. Respect des dispositions du Contrat par les Filiales.

Les Filiales pourront bénéficier du Service fourni par M&C3i au CLIENT au titre du présent Contrat dans les mêmes conditions que le CLIENT.

Le CLIENT s'engage à communiquer à ses Filiales souhaitant utiliser le Service, le contenu du présent Contrat s'appliquant à elles.

Le CLIENT s'assurera que les Filiales respectent l'ensemble des obligations mises à sa charge au titre du Contrat et notamment qu'elles utiliseront le Service conformément aux dispositions du Contrat, leur utilisation ne pouvant avoir pour effet de dépasser les limites ou seuils fixés sur le Bon de Commande ou dans la Commande en Ligne.

Le CLIENT se porte garant du respect des dispositions du Contrat par les Filiales et sera tenu pour responsable en cas de manquement de l'une de ses Filiales, M&C3i pourra s'adresser directement au CLIENT en vue d'obtenir réparation sans nécessité de mise en demeure préalable de la Filiale concernée.

## **ARTICLE 06 : DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE**

M&C3i détient l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle applicables relatifs au Service ou déclare lorsqu'un tiers détient la propriété intellectuelle, avoir obtenu de ce tiers le droit de commercialisation ou de distribuer le Service.

Le présent Contrat ne confère au CLIENT aucun droit de propriété relatif au Service, à sa technologie ou aux droits de propriété intellectuelle détenus par M&C3i ou par un Tiers. Il est interdit au CLIENT de porter atteinte de quelque manière que ce soit au Service et notamment d'utiliser le service de manière non-conforme à sa destination et aux conditions fixées au Contrat. En conséquence, le CLIENT s'interdit notamment d'effectuer une ingénierie inverse du Service en vue d'élaborer un produit ou service concurrent et/ou de copier, reproduire toute fonctionnalités, fonctions ou tous attributs graphiques du Service.

Le CLIENT :

- s'engage à n'utiliser le Service que conformément à sa destination professionnelle, à sa Documentation et pour les seuls besoins de son activité professionnelle ;
- est seul responsable des contenus diffusés et/ou téléchargés via les services et assume l'entière responsabilité de la nature, du contenu, de l'exactitude, de l'intégrité et de la légalité des Données CLIENT transmises à M&C3i dans le cadre du Service, ainsi que de l'exploitation qui en découle. En particulier, compte tenu de l'usage autorisé du Service par le CLIENT, celui-ci s'interdit d'envoyer ou de stocker des données à caractère non professionnel et plus généralement des données à caractère illicite, obscène, diffamatoire ou des données illégales ou en violation du droit d'un tiers, de la protection des mineurs ou de la vie privée ;
- s'engage à ne pas distribuer le Service, le mettre à disposition de tiers ou le louer sauf dispositions contraires spécifiées dans le Bon de Commande ;
- s'engage à ne pas altérer ou perturber l'intégrité ou l'exécution du Service ou des Données qui y sont contenues ;
- s'engage à ne pas tenter d'obtenir un accès non autorisé au Service ou aux systèmes ou réseaux qui lui sont associés.

## **ARTICLE 07: MODALITES D'EXECUTION DU SERVICE**

### **7.1. Fourniture du Service**

M&C3i s'engage à fournir le Service conformément aux dispositions spécifiées dans le Bon de commande ou la Commande en ligne, qui précise notamment :

- le contenu et les procédures associées (conditions d'hébergement, ...)
- les limitations et la Durée,
- les modalités de Mises à Jour et du Support.

### **7.2. Responsabilité du CLIENT**

Le Service sera utilisé par le CLIENT sous ses seuls contrôles, direction et sous sa responsabilité.

Le CLIENT se porte garant du respect du présent Contrat par les Utilisateurs. Par conséquent, relèvent de la responsabilité du CLIENT :

- la mise en œuvre de tous procédés et mesures utiles destinés à protéger ses Postes de Travail Utilisateur, ses matériels, progiciels, logiciels, mots de passe, notamment contre tout virus et intrusions ;
- le respect de la dernière version à jour des Prérequis Techniques ;
- le choix du fournisseur d'accès ou du support de télécommunication, le CLIENT devant prendre en charge les demandes administratives et contracter les abonnements nécessaires dont il supportera le coût ;
- la désignation, parmi son personnel, d'un contact privilégié de M&C3i agissant en tant qu'administrateur pour le CLIENT, du service et notamment pour ce qui concerne les aspects sécurité ;
- l'utilisation des identifiants ou des codes d'accès qui lui sont remis par M&C3i à l'occasion de l'exécution du Service. Il s'assurera qu'aucune personne non autorisée par ses soins n'a accès au Service ;
- les erreurs commises par son personnel dans l'utilisation du Service et des procédures qui lui permettent de se connecter au Service notamment concernant les moyens d'accès et de navigation internet.

M&C3i sera déchargée de toute responsabilité concernant la qualité et la transmission électronique des données lorsqu'elles emprunteront les réseaux de télécommunications et plus généralement la qualité et la fiabilité des liaisons de télécommunication entre les Postes de Travail du CLIENT et le point d'accès au Service. M&C3i ne saurait, en outre, être tenue responsable de la destruction accidentelle des Données Client par le CLIENT ou un tiers ayant accédé au Service sans faute directe et avérée de M&C3i.

M&C3i se réserve le droit de facturer au CLIENT le temps passé à la recherche de causes d'incidents dès lors que l'incident rencontré par le CLIENT n'a pas pour origine un Service, une prestation ou une fourniture de M&C3i au titre des présentes.

Un devis sera préalablement établi pour acceptation par le CLIENT avant réalisation.

### **7.3. Exclusions du Service**

Sont Exclus du Service :

- Les travaux et interventions concernant l'installation et le bon fonctionnement du Poste de Travail Utilisateur et de l'infrastructure du CLIENT (Télécommunications, réseaux, équipements de sécurité) permettant au CLIENT d'accéder et d'utiliser le Service ;
- la résolution de problèmes causés par une erreur ou une mauvaise manipulation des Utilisateurs ;
- les prestations d'accompagnements

### **7.4. Garantie**

M&C3i garantit la conformité de chaque Service avec sa documentation.

M&C3i ne garantit pas que le Service soit exempt de tout défaut ou aléa mais s'engage exclusivement à remédier, avec toute la diligence raisonnablement possible, aux anomalies reproductibles du Service constatées par rapport à sa documentation.

La garantie de conformité du Service est expressément limitée à la conformité par rapport à sa documentation et ne saurait être étendue à une garantie de conformité aux besoins spécifiques ou à l'activité spécifique du CLIENT ou d'un Utilisateur. M&C3i ne garantit pas l'exactitude du Service à atteindre des objectifs ou des résultats que le CLIENT se serait fixés et/ou exécuter des tâches particulières qui l'auraient motivé dans sa décision de conclure le Contrat. Il incombe donc au CLIENT ou à tout tiers mandaté par le CLIENT à cet effet de s'assurer de l'adéquation du Service à ses besoins ou à son activité spécifique sur le territoire où le Service est utilisé.

Dans la limite de ce que permet la loi, toute autre garantie que celles exprimées dans le présent article est expressément exclue.

### **7.5. Politique d'industrialisation de M&C3i**

Il est convenu entre les Parties que M&C3i demeurera libre, en toutes circonstances, de déterminer sa politique d'industrialisation. Par conséquent M&C3i pourra sans contrainte concevoir, organiser, et dimensionner le Service, le modifier et le faire évoluer et ce, au besoin avec les partenaires et fournisseurs de son choix sans accord écrit préalable du CLIENT, dès lors que cela ne réduit pas les engagements de M&C3i par rapport au Service.

### **7.6. Modification du Service**

M&C3i pourra modifier le Service en respectant un délai de préavis d'un (1) mois (sauf stipulation particulière précisée sur le bon de commande) en notifiant le CLIENT et/ou l'administrateur du Service par courrier et/ou information sur l'Extranet M&C3i et/ou tout autre moyen approprié.

A l'issue du préavis suivant la notification par M&C3i de la résiliation par le CLIENT intervenue conformément aux dispositions de l'article 13.3 « Résiliation du Contrat par le CLIENT en application de l'article 7.6 « Modification du Service », le Service est réputé accepté par le CLIENT.

### **7.7. Evolutions**

Le CLIENT est informé que les évolutions législatives peuvent, à tout moment, rendre inadaptés les services applications standards accessibles au titre du Service afin qu'ils satisfassent aux nouvelles dispositions légales et ce, sous réserve que de telles adaptations ou évolutions ne rendent pas nécessaires la réécriture d'une partie des services applications existants.

Le CLIENT est informé que l'évolution des technologies, de la législation et de la demande de sa clientèle peuvent amener M&C3i à réaliser des Mises à Jour, lesquelles pourront entraîner une évolution des Prérequis Techniques dont M&C3i ne pourra être tenue responsable.

## **7.8. Services en ligne tiers**

Tout Service en ligne tiers sera soumis :

- D'une part aux termes et conditions de leur auteur qui seront mis à disposition du CLIENT par M&C3i ou accessibles en ligne par le CLIENT selon les informations fournies par M&C3i. Ces termes et conditions régiront les modalités d'accès au service en ligne tiers, les modalités de fourniture du Service en ligne tiers, les modalités de protection des Données CLIENT, les dispositions juridiques relatives notamment à la propriété intellectuelle, la garantie, la résiliation, la responsabilité, la loi applicable et la compétence juridictionnelle. Ces conditions devront faire l'objet d'une acceptation par le CLIENT.
- D'autre part aux conditions d'utilisation dans les applications proposées par M&C3i dans le cadre du Service.

Par conséquent, pour tout Service en ligne tiers, l'application des présentes conditions générales d'utilisation de service SaaS est exclue, chaque Service pouvant être souscrit de façon autonome par le CLIENT.

## **ARTICLE 08: DONNEES CLIENT**

### **8.1. Données personnelles**

Les dispositions relatives à la protection des Données Personnelles sont décrites dans l'annexe n°1 : « Politique de protection des données personnelles »

### **8.2. Localisation des Données CLIENT**

Sauf dispositions contraires stipulées dans le Contrat (Bon de commande ou avenant), les données CLIENT sont localisées dans un ou plusieurs sites situés en France Métropolitaine.

Les dispositions relatives à l'hébergement des Données CLIENT sont décrites à titre indicatif dans l'annexe n°2 : PROGAP web - Aspects techniques (Hébergement, technologies utilisées, prérequis).

### **8.3. Non utilisation des Données CLIENT**

Le CLIENT est, et demeure propriétaire des Données CLIENT. Sauf utilisation décrite à l'article « Utilisation des informations statistiques », M&C3i s'interdit d'utiliser, modifier, céder ou transférer à un tiers, en totalité ou en partie, à titre onéreux ou gratuit, les Données CLIENT qui auraient pu lui être communiquées par le CLIENT à l'occasion de l'exécution du Service pour d'autres fins que celles du Contrat.

### **8.4. Restitution des Données CLIENT**

A l'échéance ou en cas de résiliation du Contrat, les accès au Service sont fermés le dernier jour du Service.

Le CLIENT devra donc avoir, avant cette échéance, récupéré les Données CLIENT accessibles au travers des fonctionnalités du Service ou demandé à M&C3i la restitution d'une copie de la dernière sauvegarde des Données CLIENT. Sauf dispositions contraires, toute restitution d'une copie de la dernière sauvegarde des Données CLIENT par M&C3i sera effectuée dans le format de la base de données utilisé pour le Service et à défaut dans un format standard du marché choisi par M&C3i et sera mis à disposition du CLIENT sous la forme d'un téléchargement ou si le volume est trop important, par envoi d'un support externe et ce, dans le cadre d'une prestation facturable au tarif en vigueur.

Sauf dispositions contraires, stipulées par M&C3i, à partir du soixantième (90<sup>e</sup>) jour, à compter du jour de la résiliation du Contrat, le processus d'effacement des Données CLIENT sera enclenché aux fins de les rendre inutilisables. Cet effacement s'effectuera sur les données de production ainsi que sur les données sauvegardées et ce, en fonction des durées de rétention des sauvegardes.

### **8.5. Utilisation des informations statistiques**

Par exception à l'article « Non utilisation des Données Client », l'engagement de M&C3i de non utilisation des Données CLIENT ne concernera pas les opérations nécessaires à l'établissement par M&C3i de ses factures et statistiques d'utilisation ainsi qu'à la fourniture de toute explication concernant l'exécution du Service.

De même, M&C3i, pourra compiler des informations statistiques agrégées et rendues anonymes et pourra les rendre publiques à condition qu'elles n'identifient pas les informations confidentielles du CLIENT et qu'elles ne comprennent aucune Donnée Personnelle. M&C3i conserve tous les droits de propriété intellectuelle sur les résultats de ces traitements statistiques.

## **ARTICLE 09: SECURITE DU SERVICE**

### **9.1. Gestion de la sécurité**

M&C3i s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques conformes à l'état de l'art pour assurer la sécurité physique et logique des serveurs et réseaux qui sont directement sous sa responsabilité et son contrôle.

Dès qu'elle en a connaissance, chacune des Parties signalera dans les meilleurs délais à l'autre Partie tout fait susceptible de constituer une atteinte à la sécurité physique ou logique de l'environnement de l'autre Partie (tentative d'intrusion par exemple).

### **9.2. Sécurité d'accès aux locaux**

M&C3i mettra en place un contrôle d'accès dans ses propres locaux au sein desquels sont effectuées les prestations relatives au Service, de façon à n'en autoriser l'accès qu'aux seules personnes autorisées par M&C3i ou accompagnées par du personnel autorisé. Il prendra toutes les dispositions permettant d'éviter les intrusions.

En ce qui concerne, l'Hébergement des applications, cette sécurité est assurée par le fournisseur d'Hébergement.

### **9.3. Sécurité des services applications standards**

M&C3i mettra en œuvre les mesures nécessaires pour ne permettre l'accès au Service et aux Données CLIENT qu'aux personnes autorisées par M&C3i et qu'aux personnes autorisées par le CLIENT.

### **9.4. Sécurité des connexions**

Afin d'assurer la sécurité des données en transit entre le Poste de Travail Utilisateur et le point d'accès au Service, toutes les connexions sont sécurisées. Les flux de données, qui empruntent des réseaux de télécommunications non sécurisés, utilisent des protocoles de sécurité reconnus comme par exemple : HTTPS

### **9.5. Sécurité des Données CLIENT**

M&C3i s'engage à prendre toutes précautions utiles conformément à l'état de l'art pour préserver la sécurité des Données CLIENT afin qu'elles ne soient pas, de son fait, déformées, endommagées, ou communiquées à des tiers non autorisés.

En conséquence, M&C3i s'engage à respecter et à faire respecter par son personnel les obligations suivantes :

- Prendre toutes les mesures utiles conformément à l'état de l'art permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des Données CLIENT ;
- Ne pas faire de copies des documents et des supports des Données CLIENT qui lui sont confiés, sauf celles strictement nécessaires à l'exécution du Service ;
- Respecter la confidentialité et ne pas divulguer les Données CLIENT à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales sauf si cette divulgation est exigée par la loi ou à une autorité judiciaire ou administrative compétente ou est nécessaire dans le cadre d'une action judiciaire.

M&C3i assurera une complète étanchéité entre les Données CLIENT et les données des autres CLIENTs.

A cet effet, les serveurs sont dédiés au CLIENT (non mutualisés).

Les mesures de sécurité relatives aux Données Personnelles sont décrites en annexe n°1 : « Politique de protection des données personnelles »

### **9.6. Lutte contre la fraude**

Le CLIENT garantit qu'il utilise les Services fournis par M&C3i dans le respect des lois et règlements applicables notamment en matière fiscale. Plus particulièrement, dans l'hypothèse où M&C3i serait tenue pour solidairement responsable par l'administration fiscale du paiement de rappels de droits émis en raison de l'utilisation irrégulière par le CLIENT des Services mis à sa disposition, le CLIENT s'engage à indemniser intégralement M&C3i c'est-à-dire à hauteur des sommes réclamées par l'administration.

## **10. Modalités de règlement**

### **10.1. Modalités de règlement**

#### **10.1.1. Mise en Service**

Dès la signature du Contrat, le CLIENT réglera à M&C3i, les éventuels frais de Mise en Service.

#### **10.1.2. Service**

Les factures de M&C3i relatives au Service (y compris pour les commandes en ligne) seront réglées par le CLIENT sans escompte à trente (30) Jours date d'émission de facture sauf stipulations particulières précisées sur le bon de commande.

#### **10.1.3. Modes de paiement**

Le mode de paiement privilégié sera le prélèvement ou le virement bancaire.

Le CLIENT s'engage à fournir ses coordonnées bancaires (IBAN et BIC) et/ou à compléter le mandat SEPA sous forme papier ou électronique, sauf stipulations particulières précisées sur le bon de commande.

### **10.2. Usage propre au CLIENT**

Dans l'éventualité où le CLIENT souhaiterait que M&C3i respecte un de ses usages propres en vue du règlement des factures émises en vertu du présent Contrat (mention particulière inscrite sur les factures, procédé de communication particulier des factures, etc...), il convient de communiquer cet usage à M&C3i avant la signature du Contrat afin qu'il soit pris en compte et stipulé dans des conditions particulières au Contrat. A défaut, le non-respect de ces usages propres au CLIENT ne pourra en aucun cas constituer un motif d'absence ou de retard de règlement par le CLIENT des factures de M&C3i.

### **10.3. Défaut de paiement**

En cas de manquement du CLIENT dans ses obligations de payer le prix convenu entre les Parties, et sans préjudice de tout autre recours que M&C3i pourrait engager contre le CLIENT pour obtenir indemnisation du préjudice subi du fait de ce manquement, M&C3i se réserve le droit, quinze (15) jours après l'envoi d'une mise en demeure de payer, sous la forme recommandée, restée partiellement ou totalement sans effet, de suspendre le Service et toute prestation en cours jusqu'au paiement intégral des sommes dues ; et/ou résilier de plein droit, conformément à l'article « Résiliation » le Contrat en cours sans nécessité d'une nouvelle mise en demeure.

Par ailleurs, M&C3i pourra facturer un intérêt de retard égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal sans qu'un rappel ou mise en demeure préalable soit nécessaire. Ces intérêts seront calculés, par jour de retard, à partir du premier jour de retard jusqu'au jour du paiement intégral par le CLIENT de toutes les sommes dues à M&C3i.

En application de l'article D441-5 du code du commerce le CLIENT sera également redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire de quarante Euros (40€) au titre des frais de recouvrement exposés par M&C3i. Le cas échéant, lorsque ces frais dépasseront le montant de cette indemnité, M&C3i pourra réclamer au CLIENT une indemnité complémentaire, sur présentation des justificatifs précisant les diligences accomplies. Ces indemnités ne seront pas appliquées dans le cas où le CLIENT justifie qu'il fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire. De plus, l'absence de règlement par le CLIENT d'une facture arrivée à échéance permettra à M&C3i d'exiger le paiement de toutes les autres factures y compris celles dont l'échéance ne serait pas dépassée.

Tous les frais impayés, suite à un rejet bancaire d'un règlement du CLIENT, resteront à la charge financière du CLIENT.

## **10.4. Généralités**

M&C3i se réserve le droit de décider de la manière dont les paiements partiels effectués par le CLIENT s'imputeront sur les sommes dues à M&C3i. Le CLIENT s'interdit de procéder à une quelconque compensation avec les sommes qui pourraient être dues par M&C3i au titre du Contrat, ou de tout autre contrat pouvant exister entre les Parties, sans l'accord écrit au préalable de M&C3i.

## **11. COLLABORATION**

La bonne exécution du Contrat et le bon déroulement du Service nécessitent une collaboration active, permanente et de bonne foi entre les Parties.

Par conséquent, chacune des Parties s'engage à :

- S'impliquer activement dans l'exécution de ses obligations ;
- S'abstenir de tout comportement susceptible d'affecter et/ou entraver l'exécution des obligations de l'autre Partie ;
- Se fournir mutuellement dans un délai suffisant, compatible avec le bon respect des délais convenus entre les Parties, toutes informations et documents nécessaires à l'exécution du Contrat ;
- S'alerter mutuellement le plus vite possible en cas de difficulté et se concerter pour mettre en place la meilleure solution possible dans les meilleurs délais.

Les Parties devront se rencontrer aussi souvent que nécessaire pour veiller au bon déroulement du Contrat et plus particulièrement vérifier le bon déroulement du Service.

A brefs délais, il appartiendra notamment au CLIENT de remettre à M&C3i l'ensemble des informations le concernant nécessaires à la réalisation du Service et faire connaître à M&C3i toutes les difficultés dont il pourrait avoir connaissance ou que sa connaissance de son domaine d'activité lui permet d'envisager, et ce au fur et à mesure de l'exécution du Service.

Le CLIENT exprimera ses besoins dans le cadre du présent Contrat de manière exacte et exhaustive.

Le CLIENT devra assurer à M&C3i toutes facilités pour l'exécution du Service.

Par ailleurs, le CLIENT s'engage à maintenir en place des Utilisateurs suffisamment compétents, qualifiés et formés pendant toute la durée d'exécution des présentes. De façon générale, le CLIENT exécutera les tâches et/ou activités lui incombant conformément aux stipulations des présentes. A cette fin, le Client mettra en œuvre les moyens nécessaires dans le but de réaliser lesdites tâches et/ou activités.

## **12. RESPONSABILITE – ASSURANCE**

### **12.1. Responsabilité**

Pour l'exécution de l'ensemble de ses obligations, et compte tenu de l'état de l'art en usage dans sa profession, M&C3i, qui s'engage à apporter tout le soin possible à l'exécution de ses obligations, est soumise à une obligation de moyens ce qui est expressément accepté par le CLIENT.

La responsabilité de M&C3i ne peut être recherchée que pour l'indemnisation des dommages directs et prévisibles résultant d'un manquement à ses obligations contractuelles, lesquels n'incluent pas les préjudices dont la survenance n'est pas exclusivement liée à la mauvaise exécution ou l'inexécution du présent Contrat.

De convention expresse entre les Parties, constituent des dommages indirects pour lesquels M&C3i ne pourra être tenue responsable : perte d'exploitation, perte de bénéfice, remplacement par un tiers de M&C3i dans l'exécution du Contrat ou d'un Service équivalent ou toute autre perte financière résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le Service par le CLIENT, atteinte à l'image. Tout dommage subi par un tiers est un dommage indirect et ne donne pas lieu en conséquence à indemnisation.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de M&C3i serait engagée par suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du Contrat, ou pour toute autre cause de son fait, le montant de l'indemnisation globale et cumulée, toutes causes confondues, principal intérêts et frais, à laquelle le CLIENT pourrait prétendre, sera limitée au préjudice direct et prévisible subi par le CLIENT sans pouvoir excéder un montant égal aux douze (12) derniers mois de facturation HT de l'abonnement au Service précédent l'évènement à l'origine de la mise en cause de la responsabilité de M&C3i.

En ce qui concerne l'hébergement, par dérogation à ce qui précède, la responsabilité de M&C3i ne saurait excéder le montant indemnitaire plafonné fixé par le partenaire hébergeur (Clever Cloud ou Microsoft) en matière d'hébergement dans ses propres CGV, ce que le CLIENT accepte et reconnaît expressément après avoir pris connaissance des CGV de Clever Cloud et de Microsoft.

Les Parties reconnaissent que le prix du Contrat reflète la répartition des risques découlant du Contrat, ainsi que l'équilibre économique voulu par les Parties, et que le Contrat n'aurait pas été conclu à ces conditions sans les limitations de responsabilité définies aux présentes. De manière expresse, les Parties conviennent que les limitations de responsabilité continuent à s'appliquer même en cas de résolution ou de résiliation du Contrat.

Si le client choisit l'option : Hébergement par le CLIENT, la responsabilité de MC3i ne pourra en aucun cas être engagée pour tout problème lié à l'hébergement.

### **12.2. Assurance**

M&C3i s'engage à maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages qui pourraient survenir à l'occasion de l'exécution du Contrat.

## **13. RESILIATION – ABANDON**

Le CLIENT pourra résilier de plein droit le Contrat en cas de non-respect par M&C3i de ses obligations résultant du Contrat et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts dans la limite du plafond et des conditions prévus à l'article « Responsabilité » du Contrat.

La résiliation du présent Contrat prendra effet en fin de mois de la réception par M&C3i du courrier recommandé avec accusé de réception faisant état de son manquement, sauf à ce que cette dernière justifie des remèdes appropriés apportés ou devant être apportés pour supprimer le manquement constaté.

### **13.1. Résiliation du Contrat par M&C3i**

M&C3i pourra résilier de plein droit le Contrat en cas de manquements du CLIENT à ses obligations au titre des articles « Droit d'accès au Service », « Données Personnelles », « Lutte contre la fraude », « Modalités de règlement » et « Accès au Service par les filiales du CLIENT » et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts, sous réserve du respect de la procédure de résiliation décrite au présent article.

La résiliation du présent Contrat prendra effet en fin de mois de réception par le CLIENT du courrier recommandé avec accusé de réception faisant état de son manquement, sauf à ce que ce dernier justifie des remèdes appropriés apportés ou devant être apportés pour supprimer le manquement constaté.

### **13.2. Résiliation du Contrat par le CLIENT en application de l'article 7.6 « Modification du Service »**

Le CLIENT pourra résilier le Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception et sans indemnité de part et d'autre en cas de modification significative du Service effectuée par M&C3i au titre de l'article 7.6 « Modification du Service », dès lors que la ou les modifications visent à réduire les engagements de Service de M&C3i portant sur la gestion des sauvegardes et les conditions d'accès au Support.

La lettre recommandée avec accusé de réception visée au présent article devra mentionner le présent article et être adressée par le CLIENT à M&C3i dans le mois qui suit la notification par M&C3i de la modification du Service au titre de l'article 7.6 « Modification du Service ».

La résiliation du Contrat prendra effet en fin de mois de réception par M&C3i de la lettre recommandée de demande de résiliation.

### **13.3. Effet de la résiliation**

Dans l'hypothèse d'une résiliation, le CLIENT cessera d'utiliser le Service à compter du jour de la résiliation du Contrat. Les dispositions de l'article « Restitution des Données CLIENT » s'appliqueront alors.

### **13.4. Abandon**

En conséquence, en cas d'abandon total du Service (l'abandon partiel d'une fonction standard ou d'une option ne peut être considéré comme un abandon total) par M&C3i ou ses substituts, le CLIENT pourra disposer gratuitement et librement de l'ensemble de la documentation et des programmes en langage source sur un support standard du commerce, il sera automatiquement autorisé à intervenir sur l'application, lui-même ou avec le concours d'un tiers, pour modifier ou le faire évoluer en fonction de ses besoins et uniquement dans le cadre d'un usage interne.

L'abandon total du Service par M&C3i est formalisé par courrier recommandé avec accusé de réception adressé par M&C3i au CLIENT.

Ce courrier précisera également les conditions de récupération du code source des applications.

## **14. FORCE MAJEURE**

Aucune des Parties ne pourra être tenue pour responsable d'un manquement quelconque à ses obligations contractuelles, si elle a été empêchée d'exécuter son obligation par un événement de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code Civil ou de cas fortuit notamment, pandémie (type Covid 19), conflits de travail, accidents, incendies, explosions, réquisition ou ordre d'une autorité administrative quelconque française ou étrangère relative à l'utilisation ou à la destination du Service ou toutes autres circonstances indépendantes de M&C3i.

Il est expressément convenu entre les Parties que les événements suivants constituent des événements de force majeure au sens de la présente clause : les dysfonctionnements des opérateurs télécom et des télécommunications dès lors que ces dysfonctionnements n'ont pas pour origine les moyens techniques mis en œuvre par M&C3i.

Dans de tels cas, la Partie invoquant la force majeure notifiera à l'autre Partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les meilleurs délais, la survenance d'un tel événement et la nécessaire extension des dates limites d'exécution de ses obligations.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation s'en trouvera suspendue jusqu'à ce que la Partie invoquant la force majeure ne soit plus empêchée par l'évènement de force majeure. La Partie invoquant la force majeure devra tenir l'autre Partie informée et s'engage à faire de son mieux pour limiter la durée de la suspension. Dans le cas où la suspension se poursuivrait au-delà d'un délai de trois (3) mois, chacune des Parties aura la possibilité de résilier le Contrat sans indemnité en notifiant à l'autre Partie sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si l'empêchement est définitif, le contrat est résilié de plein droit et les Parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code Civil.

## **15. CONFIDENTIALITE**

Toutes les informations, toutes les données (notamment les Données CLIENT), tous les livrables et/ou tout le savoir-faire, couverts ou non par les lois de propriété intellectuelle, quelle qu'en soient la forme, le support et la nature (commerciale, industrielle, technique, financière, etc...), communiqués par une Partie (le « Titulaire ») à l'autre Partie (le « Destinataire »), ou dont elles auraient connaissance lors de l'exécution du Contrat, y compris les termes du présent Contrat, seront considérées comme confidentielles (ci-après les « Informations Confidentielles »).

Ne sont pas considérées comme des Informations Confidentielles les informations qui étaient en possession du Destinataire avant leur divulgation par le Titulaire sans qu'une telle possession ne résulte directement ou indirectement de la divulgation non autorisée de ces informations par un tiers, qui font partie du domaine public à la date d'acceptation du Contrat ou qui tomberaient dans le domaine public après cette date sans que la cause en

soit imputable au non-respect par cette Partie de ses obligations de confidentialité au titre du Contrat, qui ont été élaborées de façon indépendante par le Destinataire.

Chacune des Parties s'engage à n'utiliser les Informations Confidentielles que dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, à protéger les Informations Confidentielles et à ne pas les divulguer à des tiers autres que ses employés, collaborateurs, sociétés affiliées et sous-traitants ayant besoin d'en connaître pour l'exécution du présent Contrat sans l'autorisation préalable et écrite de l'autre Partie. Les Parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que leurs employés, collaborateurs, filiales et sous-traitants ayant accès aux Informations Confidentielles soient informés du caractère confidentiel des informations communiquées et respectent les obligations découlant de la présente clause.

Chaque Partie pourra divulguer les Informations Confidentielles à un tiers dès lors qu'une telle divulgation est strictement exigée par la loi ou une autorité judiciaire ou administrative compétente ou est strictement nécessaire à la défense des intérêts de l'une ou l'autre des Parties dans le cadre d'une action judiciaire.

Toute violation des engagements pris au présent article par le Destinataire constituerait un manquement grave à ses obligations, engagerait sa responsabilité et ouvrirait droit à réparation du préjudice ainsi subi par le Titulaire.

Les Parties s'engagent à respecter les obligations résultant du présent article pendant toute la durée du Contrat ainsi que pendant cinq (5) ans suivant l'expiration ou la résiliation du Contrat.

A ce titre, dès l'échéance ou la résiliation du présent Contrat, chaque Partie devra soit restituer à l'autre Partie l'ensemble des documents et supports contenant des informations confidentielles, soit assurer l'autre Partie de la destruction de toutes les informations confidentielles en sa possession. En aucun cas, une copie des documents ou supports contenant des informations confidentielles ne pourra être conservée par une Partie sauf accord exceptionnel et écrit de l'autre Partie.

## **16. SOUS-TRAITANCE**

Le CLIENT accepte que M&C3i puisse, librement et sans formalité préalable, sous-traiter tout ou partie de ses obligations au titre des présentes. En cas de sous-traitance, M&C3i restera seule tenue du bon respect des obligations souscrites aux termes du Contrat.

Les Parties conviennent que les dispositions concernant la sous-traitance au sens de la réglementation applicable sont décrites à l'Annexe « Politique de protection des données personnelles ».

## **17. CESSION**

Le Contrat, ainsi que les droits ou obligations qu'il prévoit, pourra faire l'objet d'une cession (ou d'un transfert) de la part du CLIENT, qu'elle soit totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit, sous réserve de l'accord écrit et préalable de M&C3i. M&C3i pourra céder ou transférer librement et sans formalités le Contrat ainsi que les droits ou obligations qu'il prévoit. A compter de la notification écrite de la cession au CLIENT, M&C3i sera libérée de ses obligations au titre du Contrat à l'égard du CLIENT et ne pourra être tenue pour solidairement responsable de l'exécution du Contrat par le cessionnaire.

## **18. REGLEMENTATION**

### **18.1. Règlementation sociale**

M&C3i s'engage à appliquer l'ensemble des dispositions légales et réglementaires dont le respect lui incombe en matière de droit du travail et de législation sociale et en particulier à fournir au CLIENT, à sa demande, toutes attestations que ce dernier serait en droit d'exiger. Le personnel de M&C3i demeure en tout état de cause salarié de ladite société. Il remplit ses fonctions, sous la direction, le contrôle et la responsabilité de M&C3i qui en assure tout au long de l'exécution du Contrat, la gestion administrative, comptable et sociale.

### **18.2. Exportation**

Le CLIENT s'engage à respecter strictement les lois et règlements en matière d'exportation applicables en France, en Europe et aux Etats-Unis.

## **ARTICLE 19 : PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT**

### **19.1. Prestations proposées**

M&C3i met à disposition du CLIENT sur demande du CLIENT, son service technique pour des prestations d'accompagnement sur les applications standards :

- d'analyse de procédures avant la Mise en service,
- de paramétrage de l'application,
- de préparation de plans de formation et la formation de groupes pilotes ou d'utilisateurs finaux,
- de développements de fonctions complémentaires qui seront dans la mesure du possible standardisées,
- d'assistance à l'utilisation,

Les tarifs sont actualisés chaque année au 1er janvier suivant les indices d'ingénierie SYNTEC.

Ils ne comprennent ni les frais de déplacement et d'hébergement des intervenants, ni l'éventuelle mise à disposition de matériel ou de locaux, sauf spécifications particulières.

D'une façon générale, ces prestations font l'objet d'un devis préliminaire qui devra être accepté par écrit par le CLIENT.

## 19.2. Stages de formation intra-entreprise et interentreprises

Un programme de formation est proposé par M&C3i sur les Applications standards.

Les stages de formation sont dispensés par groupes de 1 à 4 personnes maxi pour un bon fonctionnement du stage.

M&C3i est agréée organisme de formation sous le N° 11 92 13 605 92 (Agrément France) et Certificat Qualiopi n° 23FOR01051.1 émis le 07/08/2023 centre de formation.

Le CLIENT peut commander à M&C3i 2 types de stages :

### . Stages intra-entreprise

Les stages intra-entreprises sont dispensés spécifiquement pour le CLIENT sur site, chez M&C3i ou en distanciel.

Le programme est élaboré avec le CLIENT, à défaut suivant le programme standard proposé par M&C3i

Les stages intra-entreprises font l'objet d'une convention de formation annuelle ou ponctuelle simplifiée.

### . Stages interentreprises

Un planning des stages interentreprises est diffusé trimestriellement.

Les stages interentreprises sont dispensés en général chez M&C3i ou en distanciel et font l'objet d'une convention de formation simplifiée.

Le programme des stages est transmis sur demande.

Se référer au tarif en vigueur.

## 19.3. Formations E. Learning

M&C3i propose également des formations E. Learning.

Se référer au tarif en vigueur.

## 19.4. Développements complémentaires.

Les droits d'accès au Service définis à l'article 5 présentes ne comprennent pas de développements complémentaires sur les Applications standards.

Les éventuels développements complémentaires seront définis dans le cadre d'avenants au « Bon de commande », ils seront étudiés au cas par cas par M&C3i qui analysera la demande dans un objectif de standardisation dans la mesure du possible.

M&C3i se réserve le droit de refuser un développement complémentaire si elle considère qu'il n'est pas homogène ou cohérent dans les applications standards ou risque d'alourdir ou perturber leur compréhension, leur bon fonctionnement ou que techniquement n'est pas réalisable ou pas viable.

Une participation au coût du développement complémentaire sera alors facturée au CLIENT, après signature de l'avenant, qui accepte que ces évolutions soient intégrées en standard.

## 20. DISPOSITIONS GENERALES

### 20.1. Indépendance des Parties

Chacune des Parties est une personne morale juridiquement et financièrement indépendante, agissant en son nom propre et sous sa seule responsabilité. Le Contrat ne constitue ni une association, ni un partenariat, d'agence, de coentreprise/joint-venture ou d'emploi entre les Parties, ni un mandat donné par l'une des Parties à l'autre. Chaque Partie s'interdit donc de prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre Partie, à laquelle elle ne saurait en aucun cas se substituer.

### 20.2. Intégralité

Les Parties reconnaissent que le Contrat et/ou avenants, de même que tous les autres termes et conditions intégrés par référence dans les présentes, constituent l'intégralité des accords passés entre elles relatifs à l'objet du Contrat et remplacent tous les engagements antérieurs, verbaux et/ou écrits, passés entre les Parties, relatifs à l'objet des présentes. Le Contrat prévaut ainsi sur tout autre document, y compris les éventuelles conditions générales d'achat du CLIENT, ce que ce dernier reconnaît expressément. Sauf stipulation expresse, les termes et conditions et obligations du présent document prévaudront sur tous autres.

### 20.3. Modifications

A l'exception du Service qui peut être modifié par M&C3i conformément à la procédure définie à l'article 7.6 « Modification du Service », et des Prérequis Techniques qui sont susceptibles d'évoluer, le Contrat ne peut être modifié ou amendé que par voie d'avenant écrit signé par une personne dûment habilitée à représenter chacune des Parties.

Les Parties ont mesuré les risques liés à l'exécution du Contrat, qu'elles acceptent et assument, et renoncent en conséquence à en renégocier les termes quelles que soient les circonstances. Il est donc expressément agréé entre les Parties que l'application de l'article 1195 du Code civil est écartée.

### 20.4. Titres

Les titres ont pour seule finalité de faciliter la lecture des documents contractuels. Au cas où l'intitulé d'un paragraphe ou d'une clause d'un document contractuel viendrait perturber la compréhension du texte, il ne sera tenu compte que du texte, du paragraphe ou de la clause en question et non de son titre.

### 20.5. Nullité

La nullité ou l'invalidité de tout ou partie d'une stipulation du Contrat reste sans effet sur les autres articles dudit Contrat. Dans ce cas, les Parties s'obligent à modifier, dans toute la mesure légalement permise, ladite clause dans un sens conforme à leur intention commune initiale, contributive à l'équilibre de leurs relations d'affaires.

## 20.6. Non renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées au Contrat, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

## 20.7. Savoir-faire

Chaque Partie reste seule propriétaire du savoir-faire qu'elle possède indépendamment du présent Contrat ou qu'elle acquiert au cours de l'exécution de ce Contrat et demeure par conséquent libre de l'utiliser. M&C3i sera donc libre d'effectuer des prestations ou services analogues pour le compte d'autres clients. Aucune des Parties ne pourra revendiquer un droit quelconque sur le savoir-faire de l'autre Partie.

## 20.8. Non débauchage

Chacune des Parties s'engage à renoncer, sauf accord écrit et préalable de l'autre Partie, à faire directement ou indirectement, des offres d'engagement à un salarié de l'autre Partie, affecté à l'exécution des Prestations, objet du Contrat, ou à le prendre à son service, sous quelque statut que ce soit.

Cette renonciation est valable durant l'exécution du Contrat et pendant une période de douze (12) mois à compter de la fin du Contrat.

Dans le cas où l'une des Parties ne respecterait pas cet engagement, elle s'engage à dédommager l'autre Partie, en lui versant une indemnité égale à deux (2) fois douze (12) mois de rémunération brute de ce collaborateur.

## 20.9. Référence commerciale – droit de citer

Par la signature du « Bon de commande » ou de la Commande en ligne, le CLIENT autorise M&C3i à :

### . Citation simple

Citer, en tant qu'utilisateur du Service, dans ses documents commerciaux ou techniques, site WEB ([www.M&C3i.fr](http://www.M&C3i.fr)), salons professionnels, références produits installés... , le nom et/ou le logo du CLIENT, les Sites éventuels d'implantation ou chantiers sur lesquels le Service est utilisé. Dans le cas où le CLIENT souhaiterait s'opposer à ce droit de citer, il devrait en faire part à M&C3i par écrit pour qu'elle puisse faire le nécessaire pour apporter modification ou retirer la citation.

### . Citation avec article détaillé

Citer, dans des articles de presse ou articles de type expériences CLIENT sur son site WEB ([www.M&C3i](http://www.M&C3i)) ou conférences.

M&C3i tiendra informé préalablement le CLIENT avant toute publication, par l'envoi par e.mail ou fax du projet de publication.

M&C3i reste maître du contenu et de la mise en page.

## 20.10. Contrôle des comptabilités informatisées

. Si le Service intègre des services applications de comptabilité, de gestion ou des systèmes de caisse, le CLIENT est informé que conformément à l'article L96-J du Livre des procédures fiscales, en cas de contrôle de sa comptabilité informatisée en France, M&C3i s'engage pendant la durée du Service à tenir à la disposition de l'administration fiscale la documentation utile à la compréhension du fonctionnement et à l'utilisation du Service. M&C3i s'engage à coopérer avec le CLIENT dans le cas d'un tel contrôle et l'assister sur demande expresse de celui-ci et contre rémunération à définir d'un commun accord pour répondre à toute demande d'information de l'administration fiscale.

. Si le Service intègre des services applications de comptabilité, le CLIENT est informé qu'il dispose, afin de satisfaire à ses obligations de conservation des données comptables, de la possibilité d'extraire dans le cadre du Service :

- les livres comptables obligatoires, dans le respect des normes mentionnées à l'article L45-A du Livre des procédures fiscales français ;
- les pièces justificatives dans leur format d'origine si ces pièces sont produites par le Service.

Le CLIENT est informé que le Service ne constitue pas une solution d'archivage des données comptables et en conséquence il s'engage à procéder lui-même aux opérations d'archivage nécessaires au contrôle de sa comptabilité informatisée.

A l'expiration du Service et pendant la période non prescrite fiscalement relative aux exercices pour lesquels le CLIENT a eu recours au Service, le CLIENT est informé qu'en cas de contrôle de sa comptabilité informatisée en France, M&C3i s'engage à :

- tenir à la disposition de l'administration fiscale la documentation utile à la compréhension du fonctionnement et à l'utilisation du Service ;
- coopérer avec le CLIENT dans le cas d'un tel contrôle et l'assister sur demande expresse de celui-ci et contre rémunération à définir d'un commun accord pour répondre à toute demande d'information de l'administration fiscale.

## 20.11. Informations fournies par le Service

M&C3i et le CLIENT déclarent que les informations fournies et exploitées par le Service de M&C3i font foi entre eux jusqu'à preuve du contraire.

## 20.12. Frais

Chaque Partie sera seule redevable de ses frais de préparation, négociation, signature, affranchissement ou légalisation du Contrat.

## **ARTICLE 21 - DROIT APPLICABLE – LANGUE DU CONTRAT- DIFFERENDS**

Les présentes conditions générales ainsi que les actes qui en seront la conséquence sont soumises au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

En cas de rédaction des présentes en plusieurs langues ou de traduction, seule la version française fera foi.

Le lieu d'exécution de tout ou partie des prestations prévues au Contrat est considéré comme indifférent, d'un commun accord entre les Parties.

Avant d'engager un contentieux ou toute procédure formelle de résolution d'un litige, les Parties chercheront à régler les litiges nés du Contrat par la voie de la négociation. Nonobstant, leur différend, les Parties continueront à exécuter leurs obligations au titre du Contrat. La présente clause n'interdit nullement à aucune Partie de demander des mesures conservatoires d'urgence auprès d'une juridiction.

Tout litige découlant de leur interprétation ou de leur exécution dans le cas où il n'est pas résolu par un accord amiable, la juridiction compétente est le Tribunal de Commerce de NANTERRE (HAUTS DE SEINE)- FRANCE nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

## **ARTICLE 22 : ELECTION DE DOMICILE - NOTIFICATIONS.**

Pour l'exécution des présentes ainsi que de leurs suites, les parties font respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs figurant au Contrat. Tout changement de siège social devra faire l'objet d'une notification afin de le rendre opposable.

**Fait à Montrouge, le 01 Janvier 2025**  
**(15 pages + 4 annexes)**

### **Le CLIENT**

Parapher chaque page

« Mention lu et approuvé »,

Nom du représentant et qualité, date, cachet et signature

### **M&C 3i**

**Le gérant : Sylvain BRILLAND**

## ANNEXES

### **Annexe n°01 :**

#### **Politique de protection des données personnelles dans le cadre du service SaaS**

Cette annexe, en pièce jointe, présente :

- Les principes généraux
- La sécurité des données personnelles
- La coopération avec le CLIENT
- La notification des violations de données personnelles
- La sous-traitance
- La conformité et audit
- La description du traitement

Ref : MC3i\_CGV\_Applications\_PROGAPweb\_SaaS\_2023\_Annexe01\_ProtectionDonneesPersonnelles\_A

### **Annexe n°02 :**

#### **PROGAP web - Aspects techniques ( Hébergement, technologies utilisées, pré-requis)**

Cette annexe, en pièce jointe, présente :

- les conditions d'hébergement chez le partenaire Clever Cloud de M&C3i
- les prestations fournies par M&C3i
- la technologie utilisée pour le développement des applications PROGAP web
- les prérequis pour le client.

Ref : MC3i\_CGV\_Applications\_PROGAPweb\_SaaS\_2023\_Annexe02\_Technique\_E

### **Annexe n°03 :**

#### **PROGAP web - Fonctionnalités**

Cette annexe, en pièce jointe, présente :

- les fonctionnalités principales des modules de base et des options des applications PROGAP web

Ref : MC3i\_CGV\_Applications\_PROGAPweb\_SaaS\_2023\_Annexe03\_Fonctionnalités\_A

### **Annexe n°04 :**

#### **PROGAP web - Tarification**

Cette annexe, en pièce jointe, présente : le principe de la tarification de l'abonnement mensuel de PROGAP web : Droit d'Usage Mensuel et hébergement qui fait référence au tarif de référence des applications PROGAP web en vigueur au moment de la souscription.

Ref : MC3i\_CGV\_Applications\_PROGAPweb\_SaaS\_2023\_Annexe04\_Tarification\_E